# LE SERVICE APRÈS VOTE

*Session plénière du conseil régional de Bretagne des 11 et 12 décembre 2025*



## Discours de politique générale

L'année 2025 s'inscrit dans un climat de repli sur soi et d'individualisme, alimenté par l'instabilité politique nationale et la montée des mouvements d'extrême droite. Cette situation fragilise encore les plus précaires et détourne l'action publique des besoins réels des citoyen·nes. Dès lors, **la responsabilité des élu·es locaux est de tenir le cap : défendre les acquis sociaux et inscrire notre action dans le respect des limites planétaires.**

Ainsi, lorsque Breizh Ressources convoite les terres bretonnes avec le soutien de l'État, la Région doit fermement s'y opposer. Ces projets d'extraction minière menacent notre environnement, notre santé et notre patrimoine commun. **La Bretagne ne peut être un terrain d'expérimentation pour des multinationales prédatrices : nous refusons l'ingérence de ces intérêts privés qui sacrifient le long terme pour le profit immédiat**.

Claire Desmares a réaffirmé notre refus de l'extraction minière, ici comme ailleurs. Nous le rappelons, ces projets sont le cœur battant d'un système avide qui ne connaît aucune limite, ni celle de la santé humaine, ni celle de l'environnement. Face à la politique du « en même temps » portée par l'exécutif, **nous défendons un autre modèle, fondé sur la sobriété et sur des choix de société cohérents, qui protègent à la fois les citoyen·nes, l'environnement et les générations futures**.

**Les Écologistes de Bretagne**

Claire Desmares : claire.desmares@bretagne.bzh
Loïc Le Hir : loic.le-hir@bretagne.bzh
Julie Dupuy : julie.dupuy@bretagne.bzh

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le vote du budget régional s'inscrit dans un chaos institutionnel national inédit sous la Ve République. **L'État impose aux collectivités un effort d'économie disproportionné**, leur faisant porter 31 % des économies alors qu'elles ne représentent que 13 % de la dépense locale. Ces choix, dictés par une politique nationale qui profite aux privilégiés et aux grandes entreprises, affaiblissent directement les actions régionales. La réduction drastique de l'enveloppe destinée aux formations professionnelles n'en est qu'une illustration bien malheureuse.

Ce contexte budgétaire devrait être l'occasion d'engager **un tournant politique** : concentrer nos investissements sur ce qui porte le territoire. Or, la majorité régionale refuse toujours de **sanctuariser des budgets essentiels, comme ceux dédiés à la biodiversité, l'eau ou encore à la vie associative**, pourtant indispensables à la résilience du territoire, à la cohésion sociale et à l'emploi local.

**Seulement**
**3 %**
**dédiés à la biodiversité**
**&**
**4 %**
**à l'eau**







Alors que la Région doit économiser 40 millions d'euros, Claire Desmares a appelé à **une systématisation de l'éco-socio-conditionnalité**.

« *Nous devons soutenir nos entreprises, mais nous ne pouvons plus accepter qu'un seul euro d'argent public dépensé aille encore à des projets qui ne servent pas le bien commun. Nous devons penser chacune de nos dépenses comme le moyen de financer en priorité la transition écologique et la justice sociale.* »

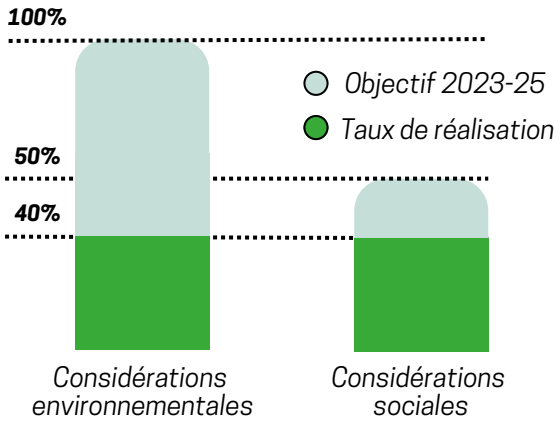
Un cap assumé, tranchant avec le double jeu de l'exécutif régional, qui oscille sans cesse entre performance économique et transition écologique.

Ce budget se caractérise finalement par **un flou entretenu par la majorité, qui multiplie les incohérences et manque de transparence sur ses arbitrages**. Claire Desmares a interpellé l'assemblée : le vote du budget primitif qui se tiendra en février devra reposer sur un projet politique clair et lisible pour permettre un véritable débat démocratique.

# SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Vote : ABSTENTION

La commande publique, levier clef de la transition écologique, était également au programme de cette session avec le vote du nouveau Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). L'occasion de se demander : où en est la Bretagne en matière d'achat public ?




***Intégration des considérations socio-environnementales dans les contrats d'achats***

Malgré quelques avancées, notamment dans les cantines des lycées où la part de l'alimentation biologique atteint 25 % grâce à la mobilisation des agent·es, l'évaluation du SPASER 2023/2025 est claire : **les objectifs initialement fixés n'ont pas été atteints**, notamment sur l'intégration des considérations socio-environnementales dans les contrats.

Ces résultats laissent apparaître une importante marge de progression, nécessitant de **revoir les objectifs à la hausse pour rattraper le retard accumulé**.

Pour atteindre des objectifs plus ambitieux, Julie Dupuy a souligné que c'est aussi la méthode qui est à revoir. Elle a notamment interrogé **la juxtaposition d'indicateurs et le recours à des concepts fourre-tout**, à l'image de la « Responsabilité Sociale des Entreprises » (RSE), qui recouvrent des projets souvent vagues, voire trompeurs, lorsqu'ils ne sont pas précisément définis. L'exécutif régional cède ainsi à **l'écologie de façade**, incarnée par des labels comme Breizh Mer, qui n'offre aucune garantie environnementale et sociale.

> **« Pour véritablement agir pour l'écologie et la justice sociale, nous préférons le terme d'éco-socio-conditionnalité des achats, avec des clauses détaillées et des objectifs tenus. » Julie Dupuy**



Pour une action publique cohérente, Julie Dupuy a enfin rappelé que le SPASER ne doit pas être un document isolé. **L'ensemble des politiques publiques régionales doit être pensé en cohérence avec ce schéma**.

# CARTE PLURIANNUELLE DES FORMATIONS

Vote : ABSTENTION

La mise en œuvre d'une carte pluriannuelle des formations offre une précieuse visibilité. Loïc Le Hir a cependant émis quelques réserves sur la méthode. Il a notamment partagé notre regret de constater **une carte dictée par des critères comptables, visant à satisfaire les exigences en ressources humaines du rectorat, tandis que les besoins réels tendent à être relégués au second plan.**

Résultats : du côté des créations de nouvelles formations, le bordereau fait état de **formations restées sans possibilité d'attribution** - une situation qui appelle à une analyse approfondie afin d'y remédier. De même, alors que **l'enseignement public et gratuit devrait être priorisé**, l'attribution de formations à des lycées privés malgré la candidature de lycées publics, sans qu'il ne nous soit présenté les raisons, pose question.

> **« Nous devons moins subir les choix du rectorat et renforcer la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, sans oublier les premiers intéressés : les jeunes. » Loïc Le Hir**

De plus, **l'autorité exclusive du rectorat et de ses critères dans les décisions de fermeture interroge**. Loïc Le Hir a ainsi suggéré que les propositions du rectorat soient croisées avec une carte fondée sur les critères et priorités politiques définis par la Région, par l'intermédiaire du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop).

Ce travail conjoint permettrait notamment d'éviter **les fermetures de formations jugées secondaires par les logiques comptables du rectorat alors mêmes qu'elles sont essentielles à la transition écologique et sociale** de notre territoire. C'est notamment le cas des formations aux métiers d'arts, aujourd'hui souvent menacées au profit de formations aux métiers servant une économie productiviste.

Concernant les fermetures de formation, la méthode doit, là encore, être corrigée, en particulier face à **la brutalité des annonces de fermetures** que l'on connaît aujourd'hui. La pluriannualité devrait aussi s'appliquer aux fermetures pour permettre plus de visibilité, de lisibilité, et de concertation, indispensables pour tendre vers un consensus plus large.



# Question orale :

## « FINANCEMENT DES MOBILITÉS »

En août 2025, l'Observatoire de l'environnement en Bretagne a établi que **33 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire sont imputables au secteur du transport**. Il représente le seul secteur d'activité en Bretagne qui n'a pas connu de baisse de ses émissions de GES depuis 2012.

« *Ces chiffres nous interpellent. Ils nous rappellent à quel point il est urgent, aujourd'hui, de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de transports collectifs, en particulier celui de doubler l'offre de TER d'ici 2040* ». Pour cela, pas de solution miracle: **il faut investir**.

Dans un contexte budgétaire compliqué, la Région Bretagne a acté en juin dernier l'instauration d'un versement mobilité rural et régional (VMRR) qui représente une nouvelle ressource chiffrée à 30 millions d'euros. Cette source de financement, certes nécessaire, est largement insuffisante face au mur d'investissement qui se dresse devant nous.

Pourtant, à peine voté, le VMRR est déjà remis en cause par la majorité régionale. Cette dernière cède ainsi aux pressions de la sphère économique, qui semble avoir oublié que **le financement des mobilités constitue un moyen de lever un des freins à l'emploi et de déployer le fret ferroviaire.**

Plutôt que d'être substitué ou abaissé, **le VMRR doit impérativement être complété par d'autres financements**. Dans ce contexte, Loïc Le Hir a demandé à l'exécutif : quelles autres solutions la Région propose-t-elle pour financer les mobilités d'aujourd'hui et de demain ?

Dans sa réponse, Michel Quernez, vice-président aux mobilités, a reconfirmé que le VMRR serait levé en 2026, sans pour autant mentionner aucune autre piste de compléments de financement.



Vote : POUR

## SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER

Le schéma directeur immobilier (SDI) des lycées publics fixe les grandes interventions sur le bâti des lycées. Le plan d'actions soumis au vote lors de cette session démontre qu'il y a encore énormément à faire dans ce domaine. La **baisse de 35 % du budget dédié au SDI** semble dès lors en décalage avec la réalité du terrain.

Si cette baisse de budget est compréhensible au regard des difficultés financières et de la baisse démographique des lycéen·nes, elle pousse à **ajuster nos priorités**. En cette période de restriction budgétaire, Loïc Le Hir a averti : « *Il nous faudra revoir les aides facultatives à l'investissement aux lycées privés pour pouvoir répondre aux besoins d'adaptation de nos lycées publics, de la restauration et des internats.* »

# ZOOM SUR...



## LE SAGE VILAINE SOUS PRESSION



Jeudi 11 décembre, alors que débutait la session plénière du conseil régional, la commission locale de l'eau (CLE) se rassemblait pour entériner le nouveau schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Vilaine. L'objectif de ce plan de gestion est de **protéger les aires de captages d'eau potable, en interdisant notamment les herbicides maïs sur les zones les plus fragiles.**

L'initiative, qui pourrait s'étendre à d'autres SAGE de France, dérange. Certains **syndicats agricoles ont une nouvelle fois tenté de faire pression** sur la CLE. La réunion a été annulée et reportée, **au mépris de la santé des habitant·es du territoire, y compris celle des agriculteur·rices eux-mêmes.**

La vigilance est de mise jusqu'au report de la réunion, prévue le 16 janvier 2026.

**Inscrivez-vous à notre lettre d'infos, le Service Après Vote, et recevez-la par mail.**

Vous pouvez assister aux sessions plénières du conseil régional de Bretagne. La prochaine session aura lieu les 11, 12 et 13 février 2026.
Si vous souhaitez vous inscrire et venir à notre rencontre, contactez-nous à l'adresse **elu-lesecologistesdebretagne@avenir.bzh**.

**Retouvez-nous sur les réseaux sociaux :**

@ecolosbretagne Les écologistes de Bretagne @clairedesmaresbzh

**Collaboratrice :**
Alizé Despeaux
alize.despeaux@bretagne.bzh
06.76.88.24.27